

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice

67

Présents

61

Votants

64

Dont 3 procurations

L'an deux mille vingt six le : Jeudi 4 Juin à 18 H 30
le Conseil Communautaire dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Luzy,
sous la Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la
CCBLM.

Date de convocation : 28 Mai 2026

Etaient présents :

- Achun : Nicolas DECOURCHELLE
- Alluy : Marie-Bernard BENOIST Supplée Emmanuel PERRIN
- Aunay en Bazois : William BARDOT
- Avrée : Martine DUMONT
- Biches : Annie LECERF
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

- Cercy-la-Tour : Michel MULOT
François COMTE, Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON

- Charrin : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE

- Châtillon-en-Bazois : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
Denis ARLAUD

- Chiddes : Eric VANNIER
- Chouigny : Thierry LAPORTE
- Dun sur Grandry : /
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Joanna KAMINSKA-GALL
- Larochemillay : Nathalie MICHON
- Limanton : Patrick REVENEAU
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,
Catherine BRESTEAU, Thierry DESCOURS,
Jean-Claude DESRAYAUD, Gislaine VINCENT

OBJET :

FINANCES :

Ligne de Trésorerie –

Budget annexe Ordures
Ménagères



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 18/06/2026

Publié ou notifié
le : 18/06/2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_169-DE



.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : Monique JOUAULT
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_169-DE

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Manuel HOUSSAIS,
Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Vincent GOUÉFFON
- **Préporché** : Fabrice PAUCHARD Supplée Estelle BLAUDIER
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES
- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : Jean-Marc GALERA
- **Savigny Poil Fol** : Bruno HERVÉ
- **Semelay** : /
- **Sermages** : Alain COLLIN Supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : Jean-Jacques PLOUVIER Supplée David JOYEUX
- **Tintury** : Pascale CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Serge DUCREUZOT à M. Pierre TISSIER-MARLOT
- 2- M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 3- Mme Véronique VALET à M. François COMTE

FINANCES -

Ligne de Trésorerie –

Budget annexe Ordures Ménagères

Après avoir entendu le rapport de M. le Vice-Président en charge des Finances, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (ci-après « La Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, à l'unanimité, la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN a pris les décisions suivantes :

ARTICLE 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN décide de contracter pour le budget annexe Ordures ménagères auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 800 000 €uros dans les conditions ci-après désignées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursement exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectués dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté sont les suivantes :

- Montant : 800 000 €uros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable variable à un tirage : €ster + 1,00%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Commission de non-utilisation : néant

Les tirages sont effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

ARTICLE 2

La Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN autorise Madame la Présidente à signer le contrat de la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté.

ARTICLE 3

La Communauté de Communes BAZOIS LOIRE MORVAN autorise Madame la Présidente à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260604-2026_CC_169-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 4 juin 2026**

**La Secrétaire de Séance,
Annie LECERF.**



**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**